

AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 110

Le 13 juillet 2021

PROLONGATION DE L'HORAIRE DE NÉGOCIATION ET DE COMPENSATION – SUBSTITUTIONS ET COORDONNÉES DES PERSONNES À CONTACTER

En vue du lancement de l'horaire de négociation prolongé, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») souhaite rappeler à ses membres que les substitutions doivent être effectuées avant 11 h 45, heure de l'Est, le premier jour ouvrable suivant la journée du dépôt en HKD. Les membres peuvent également se reporter à la [FAQ de la CDCC sur les heures de négociation pour l'Asie](#) pour tout renseignement sur la solution de compensation ou pour de plus amples précisions.

Afin de faciliter la communication entre les ressources du membre compensateur en poste la nuit et l'équipe de nuit des opérations de la CDCC, les membres doivent remplir le formulaire *Asia Hours Daily BAU and Escalation Contacts* disponible sur le site extranet de la CDCC. Prière de faire parvenir le formulaire rempli aux adresses cdcc-extendedhours-ops@tmx.com et CDCC-CS@tmx.com.

Par ailleurs, la CDCC s'affaire depuis quelques mois à obtenir des membres compensateurs une liste complète de leurs représentants autorisés. Dans le cadre du projet de prolongation de l'horaire de négociation, il serait très important que les membres indiquent sur la liste des représentants autorisés le nom des personnes affectées au processus opérationnel en poste durant la nuit. Les membres sont priés de passer en revue leur liste des représentants autorisés afin d'y apporter les modifications utiles. Prière de faire parvenir la liste à jour à cdcc-ops@tmx.com.

Pour toute question ou préoccupation en rapport avec le présent avis, les membres sont invités à communiquer avec l'équipe des services à la clientèle de la CDCC à CDCC-CS@tmx.com.

Lara Krivokucha
Chef, Services de contrepartie centrale
CDCC